



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 75310

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc à l'heure où la Cour des comptes vient d'établir un prérapport critiquant sévèrement la gestion de la Caisse centrale d'activités sociales (CCAS) d'EDF-GDF, demande à M. le ministre délégué à l'industrie l'état actuel et les perspectives de l'information judiciaire ouverte en février 2004 pour « abus de confiance, escroquerie, faux et usage de faux ». Un premier bilan serait apprécié.

Texte de la réponse

Le rapport de la Cour des comptes relatif à la gestion de la Caisse centrale d'activités sociales des industries électriques et gazières (CCAS) se présente sous la forme de relevés de constatations provisoires auxquels, pour les points qui les concernent, les services du ministre délégué à l'industrie ont répondu dans les délais accordés par la Cour. Ces documents ainsi que les réponses apportées par les administrations, entreprises et organismes concernés présentent, à ce stade de la procédure, un caractère confidentiel. La Cour des comptes procèdera ensuite en principe à une audition des partenaires intéressés, ce qui devrait aboutir de sa part à un rapport définitif qui permettra d'apprécier plus complètement la situation, à partir des réponses qui auront été apportées. En ce qui concerne l'instruction judiciaire en cours pour des faits présumés d'abus de confiance, escroquerie, faux et usage de faux, les autorités judiciaires sont seules compétentes.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75310

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9365

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1880